

sur un corbillard, portant sur les côtés : « Libre-Français ». Cette même inscription figurait sur le drap mortuaire. Derrière le cercueil, au premier rang, deux des petites filles du défunt, en grand deuil. V. Cépari était plus en arrière, ayant à sa droite un des fils, portant l'uniforme d'un régiment d'infanterie.

Le cortège était assez maigre; nous n'y avons remarqué qu'une seule figure de Tourcoing. Beaucoup de curieux faisaient la haie des deux côtés des rues où passait le cortege corbillard. Mais après le passage du corbillard, et les discours, les commentaires allaient leur train, et ils n'étaient pas à l'honneur de l'auteur de ce scandale.

Un discours a été lu sur la tombe par un Lillois, par un membre de la Libre-Pensée. L'affluence des curieux a été grande au cimetière; on escaladait le monument pour mieux voir.

Un fanèbre escroc. — Depuis quelque temps des notes, pour des sommes minimes, ont été présentées, dans certaines maisons, pour l'entretien de tombes au cimetière. Ces notes, qui ont été acquiescées par le directeur, ont été payées par le directeur. On doit se tenir en garde et ne payer qu'entre les mains du directeur.

Arrestation de fraudeurs. — Les préposés de douanes, de la brigade de La Marlière, Alfred Demarec et Camille Brasseur, de service à la pâtisserie, ont arrêté, vendredi 27 février, deux individus, tisserand de 16 ans, Arthur Barre, de Tourcoing, porteur de 9 kilos de café vert.

Les condamnations en correctionnelle. — Centre, ce marchand de chiffons du Pont-de-Neuville, qui a la chance de trouver des freutes kilog. de ploub dans les haies, a été condamné à vingt jours de prison.

Un vol à Marcq-en-Barouil. — Des rôdeurs de nuit ont enlevé dans la nuit de mardi au mercredi six cent cinquante francs de bijoux appartenant à MM. Parent-Herbert frères, fabricants à Lannoy; elles sont restées en un lieu inconnu. La gendarmerie est à la recherche des malfaiteurs.

UN ENFANT TUÉ PAR UNE PIERRE A ANNAPES. Il y a déjà huit jours que l'accident qui a eu lieu dans ce lieu est resté dans l'esprit de tous. C'est un événement fatal.

Elle était donc plongée dans ses réflexions, lorsque la porte de la salle à manger s'ouvrit à deux battants devant M. de Charville, suivi du maître d'hôtel, qui annonça que le dîner était servi.

Cependant il ne tarda pas à se relever, et voyant le sang qui coulait faiblement de sa blessure, alla trouver sa sœur, en la priant de le passer, car il n'osait retourner chez sa mère, dans la crainte d'être battu.

On se décida alors à envoyer chercher le médecin, qui à sa première visite vit que le tétanos venait de se déclarer et que l'enfant était perdu. Il reprocha alors à la mère de n'être pas venue le chercher plus tôt.

Le temps, ce grand vieillard à la démarche lente, traverse les saisons de son pas cadencé. Si l'hiver est un peu rude, le printemps est doux, le SAVON DU CONGO l'aura vite effacé.

CONSEIL MUNICIPAL DE WATRELOS. Séance du jeudi 27 février 1890. La séance s'est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. LEBLANC-NOGNIER, maire.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

M. QUESNOY. — C'est également moi avis. La proposition, mise aux voix, est adoptée. Le Conseil passe ensuite à l'examen d'une demande établie par le sieur J.-B. Corne, à l'effet d'obtenir une bourse à l'Institut des arts et métiers de Roubaix, en faveur de son fils.

COUR D'ASSISES DU NORD. Audience du jeudi 27 février. Présidence de M. le conseiller DESTICQ. — Ministère public : M. BLONDEL, avocat général.

L'INTERROGATOIRE. Loy, vêtu du costume des prisonniers, tient constamment la tête baissée et la main au menton. Il répond à nos questions par des oui et des non, en contant presque rien.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

inventé par l'accusé. Celui-ci aurait mis en circulation ce mandat argué de faux. Baillet est acquitté. — Défenseur, M. Hattu.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS. Les amis et connaissances de la famille LEROY-DUCQUET, qui par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part, sont priés de venir au convoi funèbre, qui aura lieu le samedi 27 février 1890, à 10 heures 1/2.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Nouveaux encres électriques à copier sans mouillage, simple, rapide, économique. Huile de houille, 6 fr. 50; quart de bouteille, 1 fr. 75; demi-litre, 3 fr.; litre, 5 fr. — Librairie du Journal de Roubaix. 21710-43733

HORTICULTURE. M. MARIGOT, horticulteur de Lyon, à l'honneur d'informer messieurs les amateurs qu'il tient à leur disposition une superbe collection d'arbres fruitiers de toutes sortes, rosiers haute et basse tige, orangers à fleurs, plantes vivaces à feuilles persistantes et d'appartements, graminées de fleurs.

A. BOUTRY, ENTP. 36, rue de l'Espérance, Roubaix. TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS. SPÉCIALEMENT : VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers. NIVELEMENTS DE TERRAINS. AVEC GRAND MATÉRIEL. Fourniture et pose de voies ferrées. BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie. Réparations. Grande célérité.

CO-RESPONDANCE. Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

MARCHÉS A TERME. Cours du 28 Février 1890. LAINES PEIGNÉES. ROUBAIX-TOURCOING. ANVERS (par voie télégraphique). ANVERS Buenos-Ayres.

LAINES PEIGNÉES. REIMS (par voie télégraphique). LAINES BRUTES. LE HAVRE (par télégraphique). ANVERS (par télégraphique).

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

Le directeur de la maison centrale raconte que des billets ont circulé parmi les détenus, lesquels ont été saisis par le directeur. Les billets, qui ont été saisis, ont été brûlés.

nous reconnaissons après examen attentif des articles, que nous ne comprenons pas, pourquoi ces Statuts, datant de 1867, n'ont subi, depuis longtemps de bien plus urgentes modifications, que les petits changements y apportés ces dernières années.

Pourquoi, au lieu de gaspiller cet argent en constructions, qui seraient probablement inutiles pour le lupard, on ne ferait pas mieux d'agrandir la boulangerie actuelle du strict nécessaire, pour que tous les travaux puissent se faire à l'avenir dans de bonnes conditions économiques, puisqu'il y a de nombreux sociétaires qui prétendent que cela est indispensable, même urgent, pour un boulanger qui comptera bientôt 2,000 membres, et d'augmenter ensuite le terrain qui restera, alors disponible pour payer les charbons nécessaires à la boulangerie, à nos 2,000 ménages et à probablement autant de ménages du quartier qui ne demanderait pas mieux de s'y approvisionner.

Pourquoi la société ne modifierait-elle pas l'article 10 de ses statuts en faveur de ses membres qui sont fonctionnaires, ou de ses sociétaires qui pourraient avoir à changer de résidence, en ce sens qu'ils ne devraient pas attendre la fin de l'année, mais qu'ils pourraient, à l'avenir, et sur leur demande, toucher ce qui leur revient, à la fin du trimestre qui précéderait leur départ. Nous entendons par là, le remboursement de leurs cotisations et leurs parts dans les bénéfices indiqués par les inventaires trimestriels.

Nous nous permettons encore de demander par un commun accord entre les anciens et les nouveaux sociétaires, si les articles 28, 29, 30 et 31 ne seraient pas mieux reformés en un seul article 28 qui dirait: Que la réserve prélevée sur les bénéfices de tous les sociétaires, appartient de droit à tous les sociétaires aussi bien que l'immeuble, etc., etc., et est payé avec leurs épargnes; que si la Société renait à se dissoudre par n'importe quelle cause, absolument tout reviendrait aux sociétaires et aux établissements de bienfaisance de Roubaix au prorata de leurs cotisations depuis qu'ils font partie de la société; que si le conseil d'administration trouvait bon de proposer, par son compte-rendu des opérations de la Société à l'assemblée générale annuelle, de prélever certains sommes sur les bénéfices, en faveur du bureau de bienfaisance, que la Société en déciderait par son vote favorable ou défavorable d'au moins la moitié de ses membres, soit par 1001 voix au plus, et en comptant 2000 à l'époque.

Que pour le pain comme pour les charbons, tous les sociétaires, serait dorénavant tenu de s'approvisionner à la Société, de la moitié de ses besoins, en ces matières, sous peine de radiation immédiate des registres de la Société.

Si la présente affaire a été un peu longue, nous vous prions, Monsieur le Directeur, (pour que personne n'en ignore), de bien vouloir insérer dans vos journaux, avec cette lettre, les statuts en question, dont nous sommes très libéral de vous remettre ci-joint un exemplaire. Les sociétaires sachant d'expérience, que dans l'intérêt de beau-

— Et, fit-il, après avoir achevé sa lecture, rien avant le départ de ton maître, n'avait pu te faire supposer qu'il méditait cette fatale résolution... Il avait confiance en toi, je le sais, tu n'avais jamais quitté et l'ami de ton maître, rappelle-toi !

— Rien de tout, monsieur le marquis, seulement ce que je puis vous dire, c'est que, depuis quelque temps, mon pauvre maître était devenu tout extraordinaire, comme qui dirait que la tête démenageait.

— Ah!... fit M. de Charville, qu'as-tu remarqué?... Quand j'entraîs dans sa chambre pour le réveiller, il avait les yeux gros comme ceux d'un malade; il était sombre, silencieux toute la matinée, et quelconque pendant sa toilette, je l'entendais qui disait entre ses lèvres: « C'est à ne plus tenir !... Il faut mourir !... Jamais je ne pourrai !... » Et alors il avait une figure effrayante.

— Tu n'as pas surpris autre chose ? — Autre chose!... balbutia Alain hésitant... — Voyons, qu'est-ce? Tu n'ignores pas que je suis l'ami de ton maître?... presque son frère, que crois-tu?... — Oh!... c'est bien pour cela que je vais tout vous dire. — Oui, il y a autre chose, et c'est ce que j'ai vu comme cela que mon maître était tout changé que je me suis mis à l'examiner... Oh!... non, pas par curiosité, je vous jure !... — Je te crois; mais qu'as-tu découvert ?

COMTE MORRIS. (A suivre.)